

Zeitschrift:	Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber:	Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band:	26 (1964)
Heft:	14
Artikel:	L'Exposition 1964 de la Société allemande d'agriculture (DLG) à Hanovre et la sécurité d'emploi des machines agricoles
Autor:	Rueb, H.-P.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1083364

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Exposition 1964 de la Société allemande d'agriculture (DLG) à Hanovre et la sécurité d'emploi des machines agricoles

En Allemagne, la prévention des accidents dans l'agriculture est assumée par les organisations professionnelles. Celles-ci ont pour tâche de prévenir les accidents pouvant intervenir lors des travaux agricoles, de pallier les dommages corporels par l'application de méthodes curatives appropriées, et de verser des indemnités aux personnes victimes d'accidents. Des prescriptions détaillées relatives à la sécurité lors des travaux susmentionnés (ces prescriptions ont force de loi) forment en Allemagne la base fondamentale de la prévention des accidents dans l'agriculture. L'observation des prescriptions en question est contrôlée par des inspecteurs.

L'exposition spéciale consacrée aux matériels agricoles

En passant et en s'arrêtant devant les divers stands de l'exposition des machines agricoles, le visiteur s'est rendu compte qu'une attention suffisante avait été accordée à la question de la sécurité d'utilisation de la majorité de ces machines. Un point qui l'a particulièrement frappé, c'est que l'équipement des véhicules de tout genre (de traction et de transport) est soumis à de sévères dispositions légales. Relevons par exemple que tous les véhicules à moteur et les remorques doivent être pourvus à leur sortie d'usine d'une installation de clignoteurs et de feux arrière, ainsi que d'un second frein indépendant. D'autre part, on attache toujours plus d'importance au confort et à la commodité du conducteur de tracteur. A l'heure actuelle, les sièges pour conducteurs de tracteurs sont généralement de conception moderne. Ils comportent notamment une suspension à parallélogramme (assurant des oscillations strictement verticales) et un amortisseur hydraulique. La tension des ressorts peut être réglée selon



Fig. 1:
Aspect d'un siège de conception moderne pour conducteur de tracteur, dit siège sanitaire, qui jouit actuellement d'une grande faveur. On notera en particulier la forme enveloppante du dossier, le rembourrage et la complexité du système de suspension.

le poids du conducteur. Il s'agit de sièges perfectionnés dits sanitaires, qui font maintenant partie de l'équipement de série de la plupart des tracteurs (voir fig. 1). A cette Exposition agricole de la DLG, on pouvait voir environ 30 types de sièges modernes pour tracteurs. Il y a lieu de se féliciter de cette évolution, qui représente un net progrès en ce qui concerne la préservation de la santé des conducteurs. Cela est d'autant plus réjouissant qu'une question aussi importante avait généralement été négligée jusqu'à présent.

Comparativement à l'Exposition agricole de 1962 de la même DLG, ce n'est pas uniquement aux sièges, mais également aux abris ou cabines pour tracteurs, que les techniciens et les fabricants ont voué une attention particulière. Il s'agissait pour eux d'étudier et de réaliser des équipements assurant la protection du conducteur non seulement contre les intempéries, mais avant tout contre les risques de capotage et les lourdes conséquences qu'ils entraînent. Les abris réalisés sont dits abris de sécurité (voir fig. 2). A cet égard, on apprend de source sûre qu'en Allemagne, lors de la fabrication, le 90 % de tous les tracteurs sont actuellement déjà équipés d'un siège sanitaire, et environ le 30 % d'un abri de sécurité. On constate par ailleurs que les sièges auxiliaires sont très souvent rembourrés.



Fig. 2:
Abri renforcé, dit de sécurité, pour tracteurs agricoles. Le tracteur que l'on voit ici s'est renversé sur une pente d'un taux d'inclinaison de 42 %. Son abri de sécurité n'a pour ainsi dire pas été endommagé.

En ce qui concerne l'importante question des freins pour chars et remorques, le visiteur pouvait constater que la solution à laquelle vont actuellement les préférences est celle qui prévoit la combinaison du frein à inertie avec un frein d'arrêt. On notait cependant aussi une forte tendance en faveur du frein à air comprimé, en particulier pour les lourds véhicules de traction ou de transport. Soulignons à ce propos qu'en Allemagne, la loi stipule que les freins de remorque doivent pouvoir être actionnés par le conducteur du tracteur sans qu'il lui faille

quitter son siège. D'autre part, et contrairement à ce qui est le cas chez nous, il existe en Allemagne des prescriptions limitant également le poids des tracteurs agricoles.

Les dispositifs de sécurité montés sur les matériels agricoles

De même que dans notre pays, les parties de machines ou instruments de travail qui dépassent le gabarit du véhicule et sont susceptibles de provoquer des accidents doivent être isolées par des dispositifs de protection appropriés. Il s'agit notamment de la barre de coupe, des herses et des charrues portées, ainsi que des hérissons des épandevilles de fumier. En ce qui concerne ces derniers, qui constituent le mécanisme émetteur et épandeur, ils doivent être recouverts par une tôlerie ou une corbeille de protection (voir la fig. 3) lorsque l'épandeville roule sur un chemin ou une route. Relevons à ce sujet que l'efficacité de ce dispositif de sécurité semblait tout d'abord douteuse à certains, mais que les expériences faites se sont révélées très concluantes. On a en effet constaté que dès que les épandevilles de fumier furent pourvues du système protecteur en question (imposé par des dispositions légales adéquates), les accidents causés par les hérissons diminuèrent de façon spectaculaire. Alors que le nombre de ces accidents se produisant en Allemagne était de 108 en 1962, il n'y en eut en effet plus que 21 au cours de 1963, année au début de laquelle les dispositions précitées étaient entrées en vigueur. Il va sans dire, toutefois, que les meilleurs dispositifs de sécurité ne servent à rien si l'on néglige de les mettre ou remettre en place. Il reste à espérer que les efforts que nous faisons pour notre part également dans ce domaine porteront des fruits (voir fig. 4).

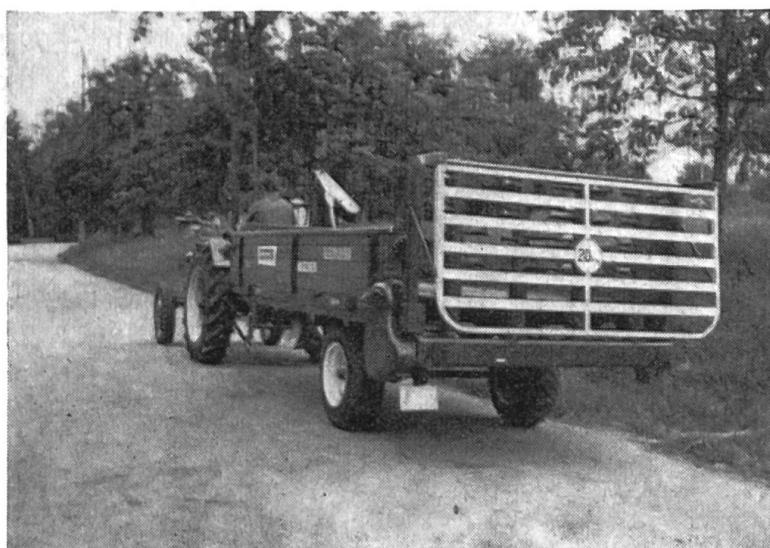


Fig. 3:
Hérissons d'épandeville de fumier recouverts d'une corbeille de protection. Ce dispositif de sécurité a largement prouvé son efficacité puisque les accidents provoqués par le mécanisme d'épandage ont brusquement diminué après qu'on l'eut déclaré obligatoire.

En ce qui touche les machines de récolte et les instruments pour l'aménagement du sol, les fabricants tiennent aussi dû-

ment compte des exigences de la sécurité. D'autre part, il existe également en Allemagne des prescriptions détaillées au sujet de la largeur maximale admissible dans la circulation routière (2 m 50). Par ailleurs, l'arbre à cardans des machines actionnées par la prise de force est toujours pourvu d'une gaine de protection tubulaire efficace.

Le stand spécial consacré à la prévention des accidents

D'une manière générale, l'observateur attentif a pu se convaincre une fois de plus qu'on attache partout une très grande importance, en Allemagne, au problème de la sécurité d'utilisation des matériels agricoles. A un stand spécial, les organisations agricoles qui sont responsables de la prévention des accidents dans l'agriculture exposaient une documentation aussi complète que variée concernant ce problème majeur, ainsi que de nombreux modèles de dispositifs protecteurs de tout genre. Les visiteurs pouvaient également assister à la projection de films traitant de la prévention des accidents dans les exploitations rurales. Ces films intéresseraient certainement aussi beaucoup nos agriculteurs.

En prenant contact avec les milieux chargés de veiller à l'application, en Allemagne, de la prévention des accidents dans l'agriculture, on pouvait se rendre compte que de nombreux problèmes auxquels il faut faire face dans ce grand pays font également l'objet de nos préoccupations. Abstraction faite de la sûreté d'emploi des véhicules agricoles (abris de sécurité), nous nous bornerons à citer à ce propos les mesures de sécurité qui s'imposent dans les constructions rurales, lors des travaux forestiers et de l'emploi de matériels prévus pour la lutte antiparasitaire. Il s'agit là de quelques questions d'importance primordiale dont s'occupent activement les milieux allemands compétents à l'heure actuelle. Un des problèmes majeurs qui se posent est en particulier celui de la réalisation d'un frein de conception rationnelle pour les remorques agricoles.



Fig. 4:
Fourche transporteuse à fourrages munie d'un bon dispositif de signalisation comportant des catadioptrès rouges à gauche et à droite. Cette poutre à zébrures, rainurée du côté intérieur, sert aussi de système de protection puisqu'elle recouvre les pointes des dents.

Conclusions à tirer quant aux questions de sécurité

L'impression ressentie par le visiteur de l'Exposition agricole de la DLG est que les Allemands s'occupent très activement de la prévention des accidents dans l'agriculture. A la différence de ce qui se passe chez nous, les efforts déployés consistent principalement à contrôler si les prescriptions édictées sont mises en pratique. Il est permis de supposer que ces contrôles donnent parfois lieu à des tiraillements dans telle ou telle exploitation. On peut cependant dire que dans l'ensemble, les rapports existant entre le Service de la prévention des accidents et les agriculteurs sont bons. Une constatation également faite en Allemagne est que l'application généralisée des mesures de sécurité exigées ne peut être réalisée que si les industriels et les praticiens travaillent en commun — avec la compréhension voulue — pour atteindre ce but élevé: épargner à l'agriculteur beaucoup de douleurs physiques et morales, ainsi que des dommages matériels.

H.-P. Rueb

Remarque de la Rédaction — Nous publions cet article en premier lieu pour montrer à nos lecteurs qu'on s'occupe aussi de la prévention des accidents à l'étranger et qu'elle y est obligatoire. Nos agriculteurs devront montrer plus de compréhension pour cet important problème et penser davantage aux dangers qui les guettent lors de leurs travaux journaliers. Il s'agit en définitive de leur vie et de leur santé. Ce qui nous a déplu, par ailleurs, ce sont les inspecteurs auxquels on a recours en Allemagne. Si de tels contrôles étaient envisagés chez nous, notre devoir serait de nous y opposer.

Lors de vos achats ou de vos commandes, indiquez s.v.p. l'annonce que vous avez lue dans le «Tracteur». Vous soutiendrez ainsi notre périodique. Merci!

DUAP

Ont fait leurs preuves depuis 20 ans - connus dans le monde entier

Equipements d'injection DIESEL
pour tous les moteurs
DUAP S.A., fabrique d'injecteurs et d'appareils, Herzogenbuchsee, Tél. 063/5 23 91